



Pas de géant vers l'acceptation des couples homosexuels

PARTENARIAT • Par 74 voix contre 41, les constituants ont accepté un PACS pour les couples de même sexe. Des tentatives de casser les clichés sur l'homosexualité au renvoi du sujet à la Confédération, le débat s'est révélé passionné.



Le débat sur le PACS a été l'occasion de casser les clichés sur l'union homosexuelle.

KEYSTONE



STÉPHANIE BUCHS

L'émotion était perceptible hier dans l'enceinte de la Constituante, après l'acceptation par l'assemblée d'enregistrer un partenariat pour les couples de même sexe. Cette décision est le fruit d'un débat houleux qui a pris une bonne partie de l'après-midi. Au vote, le PACS pour homosexuels a rallié 74 constituants contre 41. Certains n'ont pu réprimer des applaudissements ou des poings levés en signe de victoire à l'annonce du verdict. «Aujourd'hui, on sort de la clandestinité», lâche Philippe, la gorge nouée par l'émotion. Représentant de la cause gay dans le canton, il est venu assister aux débats avec deux autres membres de la communauté homosexuelle fribourgeoise.

«Inscrire ce droit dans la Constitution permet d'avoir une visibilité et peut contribuer, à long

terme, à faire évoluer les mentalités.» Philippe interprète cette acceptation d'enregistrer le partenariat des couples homosexuels comme un succès de communication. «Nous avons réussi, à travers notre travail d'information à ouvrir un dialogue et montrer le besoin de reconnaissance qui existe au sein des couples homosexuels et lesbiens.»

RIEN N'EST ACQUIS

Même s'il se dit fier du canton de Fribourg, il devra encore attendre la troisième lecture pour avoir confirmation de l'inscription de ce droit dans la charte suprême. Une étape a été franchie, mais rien n'est acquis donc, puisqu'il faudra encore compter avec l'avis du peuple qui doit ratifier ce projet de Constitution.

Le PACS pour couples homosexuels a été défendu par une proposition «œcuménique», émanant de représentants de tous les groupes, exception faite de l'UDC. Alors que cette notion était passée en lecture 0 pour les unions hétéro et homosexuelles, elle avait pris l'eau en lecture 1. Avant la décision

d'hier, la seule ébauche de reconnaissance résidait dans la formule: «La liberté de choisir une autre forme de vie en commun est reconnue.» Les constituants ont également renoncé à mettre sur un pied d'égalité mariage et PACS, ménageant ainsi certaines sensibilités.

Claude Schenker (dc, Fribourg) et Denis Boivin (r, Fribourg) se sont sentis investis d'une mission de nettoyage. Le démocrate-chrétien a cherché à rayer la reconnaissance de toute autre forme de vie en commun que le mariage.

CAUSE DE SUICIDES

Claude Schenker y perçoit une attaque contre la famille traditionnelle, mais sa solution a été balayée (14 constituants contre 101). De son côté, le radical a tenté, en vain, de rallier l'auditoire à l'attente de la solution fédérale, tout comme le groupe UDC. Par ailleurs, Denis Boivin trouve «gênant d'introduire ce pacte enregistré dans la Constitution sans avoir tenté la voie législative du Grand Conseil».

Quant à Daniel de Roche (dc,

Guschelmuth), il a soutenu: «A l'heure actuelle, c'est chic d'être homosexuel et c'est vieux jeu d'être hétérosexuel.» D'autres constituants ont tenté de déconstruire les clichés liés à l'homosexualité. En tête, Grégoire Bovet (dc, Promagens) s'est basé sur des études qui montrent que l'intolérance face à l'homosexualité est une cause importante de suicides chez les jeunes homosexuels: «Si par notre décision, nous pouvions contribuer à sauver ne serait-ce qu'une vie, ce serait déjà bien.»

De son côté, Michel Bavaud (ouv, Treyvaux) a tenté d'insister sur la nécessité de s'adapter à l'évolution de la société: «Il fut un temps où on interdisait aux personnes divorcées de paraître dans les bonnes familles», rappelle-t-il. Les rangs PDC étaient bien partagés sur la question. Joseph Eigenmann a tenté de rassurer les plus craintifs: «Il ne faut pas croire qu'on aura un raz-de-marée d'homosexuels qui vont entraîner la débauche générale de notre société! Ils veulent simplement légaliser leur existence.» SB

Le putsch avorté des radicaux

CONSTITUANTE • La tentative d'imposer un régime sveltesse aux droits fondamentaux a échoué.

Et si on changeait tout? Si on résumait toute la partie sur les droits fondamentaux et sociaux en quelques articles, avec un renvoi à la Constitution fédérale pour le reste? La proposition formulée hier par le groupe radical à la Constituante a le mérite de l'audace. Par le biais d'un seul amendement, c'est à peu près un cinquième de l'avant-projet qui aurait pu passer à la trappe. L'assemblée y a mis son holà en rejetant la proposition par 70 voix contre 46 et 3 abstentions.

La question a toutefois offert une belle passe d'armes. Il a fallu près d'une heure et demie de débat pour arriver au statu quo. A l'origine de l'amendement, Denis Boivin (r, Fribourg) a tenté d'expliquer sa démarche: «Nous avons cherché à apporter une plus grande clarté, une plus grande concision aussi.»

UNE SIMPLE LISTE DE A À X

Pour lui, tous les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale n'ont pas besoin d'être répétés dans celle du canton. D'où son idée de les lister de A à X dans un seul article avec un renvoi à la Charte fédérale. Et de ne maintenir dans le texte que les droits portant le label AOC cantonal.

«Cela ne changera absolument rien sur le fond», assure Claude Schenker (dc, Fribourg). Cela rendra au contraire le texte plus accessible aux citoyens selon lui. Au nom du groupe UDC, Ueli Johner (Chiètres), partisan

d'un texte sveltesse, soutient également la démarche.

A gauche, on hurle à la manœuvre politique. Pour Erika Schnyder (s, Villars-sur-Glâne), c'est un moyen très subtil de biffer tout ce qui déplaît. Sa collègue de parti Anna Petrig (s, Oberschrot) a tenté de dresser une liste de toutes les pertes que cela entraînerait. Selon elle, «le prix est extrêmement élevé et le catalogue devient une espèce de patchwork».

«Sous l'intention à mon avis sournoise de faire de la cosmétique, c'est bien au-delà qu'on veut aller», enchérit Jean-Bernard Repond (ouv, Bulle). Quant à Noël Ruffieux (cs, Courtaman), il dénonce une obsession: «Pourquoi chercher absolument à figurer dans le «Guinness Book» pour la Constitution contenant le moins d'articles?»

ÉVITER L'ESCROQUERIE

Président de la commission qui a planché sur le sujet, Jean Baeriswyl (dc, Fribourg) ne cache pas son irritation: «La commission trouverait pour le moins saumâtre d'avoir travaillé ainsi et qu'on lui dise aujourd'hui: on se contente de photocopier la table des matières de la Constitution fédérale. Le citoyen va se dire que trois ans pour arriver à ce résultat, ça confine à l'escroquerie.»

Au vote, le plénum n'a pas voulu désavouer la commission et a décidé d'enterrer la hache de guerre. PhC

Un récidiviste de l'alcool au volant écope la prison ferme

ORDONNANCE PÉNALE • Un conducteur prend 40 jours à sa troisième condamnation.

Paul* boit. Et quand il boit, son organisme multiplie miraculeusement son taux d'alcoolémie. Et comme il n'a pas de chance, il se fait systématiquement contrôler ces soirs-là.

Le 29 janvier dernier, Paul, qui n'avait pourtant avalé, jure-t-il, que trois minibières, tombe dans un contrôle de police. Il fait sauter l'alcotest, avant que la prise de sang révèle un taux d'alcool de 1,63 gramme, ce qui est quand même beaucoup pour 6 dl de bière.

REBELOTE UN MOIS PLUS TARD

Un mois plus tard, rebelote. Alors qu'il avait bu, cette fois,

quatre minibières, il présentait un taux de 1,09‰. Ce qu'il ne pouvait pas présenter, par contre, c'est son permis de conduire. Normal: il avait été saisi un mois plus tôt.

Le sort s'acharne sur Paul: alors qu'il avait déjà été condamné deux fois pour alcool au volant, il s'est fait retirer son permis de conduire... sept fois, dont quatre fois pour ébriété.

Sa troisième condamnation sera donc ferme: quarante jours de prison et 600 fr. d'amende. Quant à récupérer son permis, ce sera une autre chanson... AR

*Prénom fictif

Les immigrés se rappellent au bon souvenir des constituants

DROITS POLITIQUES • A l'heure où l'assemblée aborde la question de l'octroi de ces droits aux étrangers, les communautés d'immigrés affichent leur volonté de participer à la vie politique du canton.

Elles ne demandent pas la lune. Juste des droits politiques. Aussi, les communautés d'immigrés du canton de Fribourg attendent beaucoup de la nouvelle Constitution: les droits de vote et d'éligibilité, tant au niveau communal que cantonal. Afin de sensibiliser les constituants à cette cause, une délégation des immigrés manifestera symboliquement ce matin, devant l'Hôtel cantonal.

«Nous ne demandons rien de révolutionnaire. Ces droits existent déjà dans d'autres cantons», a déclaré hier à la presse Thanh Dung Nguyen, représentant de la communauté catholique vietnamienne. «Nous entendons simplement afficher notre volonté de participer, avec l'ensemble des

Fribourgeois, à la vie politique de ce canton.»

UN PETIT SUCRE? NON MERCI

A en croire les résultats de la procédure de consultation, l'opinion publique semble assez favorable à octroyer ces droits politiques au niveau communal: 55% de oui, contre 34% de non. Ça semble moins bien parti en revanche au niveau cantonal: 45% d'avis favorables contre 42% de non. «Mais pour nous, c'est important, essentiel même d'avoir les deux», insiste Carlos Santos, représentant de la communauté portugaise. «Nous ne voulons pas d'un petit sucre. Nous avons envie d'exprimer notre avis, sur le plan communal comme sur le plan cantonal.»

Et la naturalisation? «Beaucoup de gens, pour des raisons qui leur sont propres, ne souhaitent pas faire ce pas. Ça ne les empêche pas de participer activement à la vie de ce pays», relève Thanh Dung Nguyen. Ainsi, Fernando Ardito, de la communauté italienne: quand il est arrivé dans le pays, il y a 32 ans, il ne parlait pas un mot de français. Aujourd'hui, ses enfants ont le passeport à croix blanche, mais lui n'a jamais demandé sa naturalisation. «Je me sens parfaitement intégré, mais je le serai vraiment lorsque je pourrai participer démocratiquement à la construction de ce pays.»

Secrétaire général du Forum pour l'intégration des migrants en Suisse, Claudio Micheloni

tient à souligner qu'il est faux de croire que l'octroi de ces droits sert une stratégie de la gauche pour accroître son électorat. Dans les cantons où les étrangers peuvent voter, on constate que l'équilibre des forces existantes n'a pas pour autant basculé. «Cela n'a donc rien à voir avec un discours de parti. Si la gauche se bat pour octroyer aux étrangers ces droits, elle le fait pour des raisons de principe.»

Selon Claudio Micheloni toujours, les droits politiques sont des éléments de l'intégration, et non l'aboutissement de cette intégration. Enfin, pour Mohamed Batbout, il n'y a aucune raison de craindre une société multiculturelle. Au contraire, une telle société apporte beaucoup. KP

Dépister le cancer du sein

CONSEIL D'ÉTAT • Ses dernières décisions.

Au cours de sa séance du 11 novembre, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a:

- pris acte du résultat du second tour de l'élection de la députation fribourgeoise au Conseil des Etats;
- promulgué le décret du 5 novembre 2003 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2004 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 04);
- adopté et transmis au Grand Conseil un projet de décret relatif aux naturalisations;
- nommé Anne-Françoise Magnin, inspectrice scolaire, à Ro-

mont, en qualité de membre de la Commission de surveillance de l'Office cantonal du matériel scolaire;

• adopté une ordonnance concernant le registre servant au programme cantonal de dépistage du cancer du sein réalisé par mammographie; une ordonnance sur la désignation de l'organe chargé de représenter les requérants d'asile mineurs non accompagnés (personne de confiance); une ordonnance fixant le montant de la contribution cantonale à l'estivage pour l'exercice 2003, soit 110 francs par tête de bétail.

ABONNEMENT
026 426 44 66